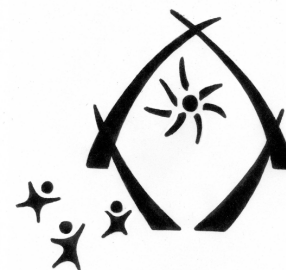


La Butineuse de l'écologie

Lettre d'information de la Ruche de l'Écologie

Pour Vivre l'Écologie au quotidien dans les Monts du lyonnais

Automne 2008



Il veut déclarer la guerre à la BIO... et taper sur les apiculteurs.

« La carotte ne peut plus être l'unique solution, il faut avoir un solide bâton dans l'autre main et montrer de temps en temps que l'on sait s'en servir. Dorénavant, lorsque nous pouvons être en mesure de porter des coups, nous devons nous montrer impitoyable, et contrer voire casser nos détracteurs s'ils exposent leurs flancs dès que l'occasion de tirer s'y prête ».

Ces propos pourraient être extrait d'un livre d'histoire racontant la montée du fascisme en Europe. Mais pas du tout. Ce sont justes quelques conseils du journal de la FDSEA qui publiait au mois d'août un article de Lucien Barge, élu à la Chambre d'agriculture, Maire de Jonage et vice-président du Grand Lyon. Il fait suite à un différend entre les semenciers de l'est lyonnais et les apiculteurs. Les céréaliers ayant décidé de traiter le problème de la chrysomèle par des pulvérisations en hélicoptère.

Gérard Gayet, président de l'ARDAB et agriculteur en BIO, lui a répondu gentiment pour lui expliquer que les apiculteurs et les agriculteurs biologiques n'étaient ni des terroristes, ni des intégristes. Par ailleurs, le président du Conseil Régional avait alerté le préfet sur les risques collatéraux d'une pulvérisation d'insecticide en hélicoptère.

Et le mot du consommateur dans tout ça ? Heureusement qu'il y a aussi des citoyens vigilants qui agissent par des actions non violentes dans l'intérêt général et qui respectent les décisions de justice. Ce n'est pas par le bâton que l'on défendra le droit des générations futures à vivre sur une planète riche en biodiversité.

Monsieur Barge devrait démissionner de ses mandats politiques. Ce n'est pas un élu responsable pour défendre les valeurs des droits de l'homme. Les agriculteurs du Rhône méritent bien mieux que ça !

OGM : un collectif de vigilance sur le département

Depuis le début de l'année 2008, des membres de l'association ont participé à la création d'un collectif de vigilance sur les OGM dans le département du Rhône. Une centaine d'associations, d'habitants et d'élus ont déjà signé la Charte du Collectif. Plusieurs groupes de travail se sont mis en place pour assurer cette vigilance sur le département.

Charte du Collectif vigilance OGM69

L'apparition des OGM en France, dans l'alimentation et sous forme d'essais et de cultures en plein champ, suscite de nombreux débats au sein de l'opinion publique, du milieu agricole, de la communauté scientifique et de la classe politique. Pour éviter des contaminations irréversibles des cultures et de l'alimentation, il est indispensable d'informer les consommateurs sur la traçabilité des produits et de repérer les terrains sur lesquels des cultures OGM auraient été semés.

En effet, nous affirmons notre droit et notre liberté à produire et à consommer sans OGM.

Le Collectif Vigilance OGM69 rassemble des organisations (associations, syndicats, organismes professionnels) et des citoyens qui se donnent les moyens techniques de prévenir, d'informer et de quantifier la pollution OGM sur le territoire du Rhône.

Compte tenu des risques de contamination et en application du principe de précaution, le Collectif Vigilance OGM69 enquêtera localement sur toutes les formes de dissémination des OGM. Le Collectif informera ses membres, les autorités compétentes, les élus locaux et la population des risques de contaminations repérés sur le département.

Le Collectif apportera, si le besoin existe, un appui technique aux agriculteurs, aux jardiniers et aux consommateurs victimes d'une contamination OGM. Le Collectif Vigilance OGM69 entend utiliser tous les moyens légaux pour informer et défendre le droit à cultiver et se nourrir sans OGM.

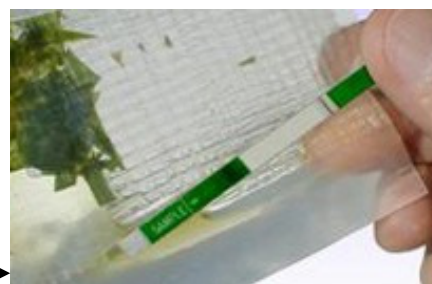
Le Collectif Vigilance OGM69 ne saurait porter un jugement sur d'éventuelles actions de neutralisation de parcelles transgéniques, considérant qu'il est de la responsabilité de chaque individu d'y prendre part ou non. Pour sa part, le Collectif Vigilance OGM69 situe clairement son action dans les limites de la légalité.

Pour signer la Charte du Collectif : 04 78 81 53 71

Inspection citoyenne dans les champs

La clause de sauvegarde décidée par le gouvernement interdit cette année la culture commerciale du maïs OGM MON810. Pourtant aucune information ne révèle le devenir des semences Interdites. Pour éviter une contamination accidentelle ou la culture frauduleuse d'OGM, Le Collectif Vigilance OGM69 a mis en place un réseau de détectives sur le département du Rhône.

Kit de détection du maïs OGM mon810 →



La clause de sauvegarde décidée par le gouvernement interdit cette année la culture commerciale du maïs OGM MON810. Pourtant aucune information ne révèle le devenir des semences Interdites. Pour éviter une contamination accidentelle ou la culture frauduleuse d'OGM, Le Collectif Vigilance OGM69 a mis en place un réseau de détectives sur le département du Rhône.



Durant tout l'été, une vingtaine de personnes ont réalisé des « inspections citoyennes » dans les champs de maïs du département.

Ces détectives volontaires ont été formés à l'usage de kits de détection par le Collectif Vigilance OGM69. Le principe consiste à prélever quelques morceaux de feuilles dans un champ et d'observer la réaction de la bandelette de détection après avoir extrait le jus des végétaux.

Le département du Rhône a donc été réparti entre plusieurs détectives en privilégiant certaines zones à inspecter en priorité. Le canton de Saint Symphorien d'Ozon et les Monts du lyonnais ont été plus particulièrement visités. Dans le cas d'un test positif, des détectives vont repérer la parcelle susceptible d'être contaminée et procèdent à des prélèvements plus ciblés. La vérification se termine par un laboratoire indépendant pour apporter la preuve de la contamination.

Par exemple, dans le Tarn et Garonne un champ illégal de maïs OGM a été découvert au début du mois de juillet. Le tribunal a autorisé un huissier à effectuer des prélèvements dans le champ de maïs afin de confirmer qu'il s'agissait d'OGM et permettre aux services de l'Etat d'intervenir pour faire respecter les arrêtés du Ministre de l'Agriculture.



A ce jour plus de 500 champs ont été inspectés dans le département du Rhône par les détectives

du Collectif Vigilance OGM69. Aucun test positif n'a été décelé. Ce réseau de vigilance citoyenne bénéficie à présent d'une bonne expérience pour se mobiliser de nouveau l'année prochaine. C'est un atout pour le maintien de produits de qualité sur le département.

Un député UMP du Rhône contre les OGM

La nouvelle loi qui autorise les cultures d'OGM en France est une mise à mort de toutes les agricultures de qualité et particulièrement celles issues de pratiques biologiques. Le député Christophe Guilloteau s'est prononcé contre cette loi et le conseiller général Bernard Chaverot a signé la charte qui appelle à constituer un Collectif de vigilance sur le département du Rhône. Ces deux élus du territoire ont été invités à expliquer les motivations de leur décision à la suite du film « Cultivons la terre » qui était projeté au cinéma Paradiso le lundi 2 juin. Le public, venu nombreux, a pu mesurer combien il était important de résister aux OGM car les Parlementaires sont majoritairement issus du milieu urbain. Par conséquent ils sont peu sensibles aux enjeux d'une agriculture de qualité et aux équilibres écologiques. De plus, ils font l'objet de nombreuses pressions de la part du lobby industriel et financier. Des intérêts incompatibles avec le développement durable et le respect des générations futures.

Un film sur d'autres pratiques agricoles

Ce film est un foisonnement de propositions alternatives, très concrètes et opérationnelles dans lesquelles chaque agriculteur peut se reconnaître. Agriculteurs et chercheurs s'allient pour montrer que l'agriculture durable n'est plus une logique industrielle, mais une approche sensible du monde vivant. Les exemples présentés sont des pratiques agricoles améliorées par la recherche et les agriculteurs. La lutte biologique, la vie des sols, l'autonomie des exploitations, les circuits courts de commercialisation, la sélection participative, sont des stratégies agricoles crédibles, bien différentes de la logique du profit immédiat. « Cultivons la terre » est le titre de ce film produit par Rés'OGM Info et diffusé en partenariat avec le Collectif Vigilance OGM 69 et la Ruche de l'écologie. Le DVD est en vente au prix de 15 € ou en prêt à la médiathèque de l'association.

Disponible sur le marché biologique de Ste Foy l'Argentière le samedi matin.

L'AG des Faucheurs volontaires d'OGM

Le 12 et 13 juillet 2008 se tenait l'assemblée générale nationale des faucheurs volontaires d'OGM à Grigny dans le département du Rhône. René Balme, maire de cette commune, a rappelé que le conseil municipal avait voté une délibération pour proscrire les OGM de la cantine et dénoncer ces cultures sur le territoire communal. La Ruche de l'écologie a participé activement au déroulement de cette AG par la présence de deux membres de son conseil d'administration.

A l'issue des deux jours de travail, des nouvelles décisions vont orienter le mouvement national. Premièrement les faucheurs volontaires continueront à neutraliser les cultures

expérimentales en plein champ car elles répondent à des préoccupations commerciales et non scientifiques. Ces cultures sont inexistantes dans le Rhône à ce jour. Deuxièmement ils surveilleront les ports, notamment sur l'ouest de la France, pour bloquer l'arrivée de soja modifié destiné à l'alimentation animale. Troisièmement ils dénonceront toute forme de privatisation du vivant en incitant les citoyens à participer à des bourses d'échanges de semences qui ne sont pas inscrites dans le catalogue officiel. Selon les règles actuelles, les semences ordinaires font l'objet d'un certificat d'obtention végétale (COV) qui assure aux firmes semencières un monopole exclusif de la vente. Les variétés anciennes adaptées à chaque terroir sont condamnées à disparaître si jardiniers et agriculteurs ne désobéissent pas à cette règle dans l'intérêt des générations futures.

La Ruche de l'écologie relaiera donc ces actions sur l'ouest lyonnais en organisant un marché d'échange de graines non répertoriées au catalogue officiel dès cet automne.

L'association aidera également à faire connaître les éleveurs qui s'approvisionnent en alimentation animale garantie sans OGM.



Plus de BIO dans nos assiettes et nos campagnes

Un repas bio sous la halle de St Foy l'Argentière

Chaque année et durant la semaine nationale du printemps de la BIO, la Ruche de l'écologie organise avec les exposants du marché biologique de Ste Foy, un repas biologique dans le parc de la mairie. Un apéritif était offert aux visiteurs mais ce samedi 7 juin c'est une météo inattendue qui était au rendez vous. Malgré le froid hivernal le repas collectif s'est finalement déroulé comme prévu sous la hall de la mairie. L'après midi l'association proposait à une dizaines de volontaires une formation à la détection d'OGM en plein champ. Le but de cette formation est de constituer un réseau de détectives OGM sur le département du Rhône (voir plus haut la Charte du Collectif).

La bio limite la pollution des eaux

Le réseau régional d'observation des pesticides dans les eaux de Rhône-Alpes confirme une contamination de l'Azergues, de la Coise et du Gier. Quand aux risques de pollution par les nitrates, l'INRA a étudié en 1989 les teneurs en

nitrates des eaux à 90 cm de profondeur, sous le système racinaire en prairie et en terre labourée. Dans des parcelles conduites en bio depuis 1977, les teneurs en nitrates variaient de 23 à 28 mg/litre. Ce qui est très faible car la teneur naturelle des eaux souterraines est de 5 à 15 mg/l et la norme de potabilité à 50mg/l. En matière de pesticides, les écarts les plus grands sont observés en arboriculture et en viticulture, fortes consommatrices de produits chimiques de synthèse alors qu'ils sont interdits en agriculture bio. (Source Corabio).

Relais local de Bioconsom'acteurs

Bio Consom'acteurs est une nouvelle association nationale qui regroupe les consommateurs de produits bios. En effet le développement des produits bios est aujourd'hui très mal défendu par les associations de consommateurs. Bio consom'acteurs s'est fixé comme objectifs :

- D'interpeller les pouvoirs publics, localement et au niveau national sur l'urgence de développer l'agriculture bio.
- D'exiger l'interdiction des cultures de Plantes Génétiquement Modifiées (PGM) dont il est prouvé la coexistence impossible avec l'agriculture bio.
- De défendre les intérêts des consommateurs de produits biologiques et écologiques.

Aujourd'hui plus de 7 700 consommateurs ont rejoint l'association. L'objectif est d'atteindre 10 000 adhérents le plus vite possible pour être reconnu comme une association de défense de la consommation. La Ruche de l'écologie a décidé d'adhérer et d'être un relais local de l'association nationale. Vous pouvez adhérer en nous contactant ou sur le site internet :

<http://bioconsomacteurs.org/index.php>



Repas et circuits courts

Le Centre environnement et développement durable des Monts du Lyonnais a mis en place un comité de pilotage pour réfléchir sur l'approvisionnement des restaurants collectifs avec des produits locaux respectueux de l'environnement. Dans les années antérieures, la Ruche de l'écologie avait déjà proposé aux cantines scolaires de les aider à confectionner des repas avec des produits biologiques. Deux membres du CA ont donc rejoint le groupe de pilotage pour apporter notre expérience sur le sujet.

(Pour rejoindre le groupe de pilotage, CEDD 04 78 44 25 41)

Les industriels violent la vraie Bio

La nouvelle réglementation européenne Bio s'appliquera le 1er janvier 2009. Elle vise à simplifier la réglementation pour la rendre moins contraignante et permettent aux industriels de faire du profit au nom de la Bio. La commission et les ministres européens ont choisi le nivellement

par le bas et donnent la possibilité de dérogations laxistes d'un pays à l'autre d'où une bio sans transparence pour les consommateurs. Par exemple les éleveurs français n'auront plus, comme dans la version précédente, d'obligations plus exigeantes. C'est la fin du lien au sol et l'arrivée d'autorisations nouvelles à la baisse sur le plan des traitements vétérinaires, de l'alimentation, de la mixité bio/non bio etc...

Autre exemple, la tolérance de contamination OGM est permise jusqu'à 0,9% dans les produits commercialisés même si les OGM sont toujours interdits en culture.

Les consommateurs doivent se mobiliser pour donner la priorité aux paysans et aux circuits de distribution qui sauront maintenir la bio au plus haut niveau d'exigence.

Bougeons autrement



L'autostop participatif

Pour faciliter les déplacements économes, conviviaux et réduire l'usage de la voiture en milieu rural, la ruche de l'écologie a fait connaître l'autostop participatif sur les Monts du Lyonnais

durant la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre 08). Le principe est de participer financièrement au déplacement sur la base de 5 cts par kilomètre et par personne. Le stoppeur s'identifie par un macaron qu'il montre à l'automobiliste.



AUTOSTOP PARTICIPATIF

L'association a distribué plus de 1000 dépliants d'informations avec le macaron et des panneaux de signalisation ont été installés à la sortie de quelques villages pour encourager l'autostop. Un courrier a été envoyé aux mairies pour les inviter à aménager des zones d'arrêts sécurisés pour faciliter l'autostop participatif.

Laissez vos témoignages et vos idées de l'autostop participatif sur le Forum citoyen du site internet : <http://forumsocialvillages.free.fr>

Charte de bonne conduite

Il n'y a pas de carte de membre ni d'inscription centralisée. C'est la présentation de ce document sur les Arrêts stop participatifs ou sur les bords de route qui vous permet de pratiquer l'Autostop participatif. En présentant ce document, vous vous engagez à respecter notre Charte de bonne conduite.

Le conducteur comme le passager doivent être en état de faire le trajet. Ils ne doivent en aucun cas faire courir de risques à leurs compagnons de

route en ayant consommé de l'alcool ou autre drogue ou en transportant des produits illicites.

Le conducteur et le véhicule doivent être en règle avec le code de la route et avec la loi.

Tout conducteur doit avoir son permis de conduire ainsi que les papiers du véhicule.

L'assurance du conducteur couvre les éventuels accidents qui pourraient survenir lors d'un trajet. Toutefois, nous conseillons aux conducteurs de prévenir leur assureur si ils pratiquent l'Autostop participatif notamment lorsqu'il s'agit de trajets réguliers domicile/travail.

Le stoppeur doit avoir une pièce d'identité avec lui en cas de contrôle sur la route.

Le stoppeur doit avoir de la monnaie pour acquitter sa participation volontaire (base 5ct/km/pers).

En dehors des Arrêts stop repérés, choisissez un lieu d'où :

- l'on vous voit de suffisamment loin
- l'on peut se garer sans danger
- l'on peut redémarrer avec 20 m de lancement minimum

La confiance, la solidarité et le respect sont la base du fonctionnement de l'Autostop participatif. Veillez à être en accord avec ces principes.

La Ruche de l'Écologie ne saurait en aucun cas être tenue responsable des incidents qui pourraient survenir et qui résulteraient de la pratique de l'auto-stop participatif.

Bonne route !



Pour plus d'information vous pouvez contacter
Les personnes suivantes :

Sur Montrottier :	
M. Clément ou T. Manceau :	04 74 70 18 71
JF Bourcier :	04 74 70 21 96
Sur Brullioles :	
Colette Suzanne	04 74 26 58 49
Anne Fritsch	04 74 70 57 20
Sur Brussieu :	
Michèle Sauvé :	04 74 70 90 00
Sur Chambost-Longessaigne	
C & A Torre :	04 74 26 35 96
Sur Haute Rivoire :	
Marité Prothière	04 74 26 39 05
Sur Longessaigne :	
Myriam Reuter	04 26 01 00 07
Sur St Romain de Popey :	
Nérino Lorenzi	04 74 05 83 96
Sur Virigneux :	
Bernard Chuzeville	04 77 94 47 23

Agenda sur : <http://forumsocialvillages.free.fr>